

DEPARTEMENT <b>VAUCLUSE</b>
ARRONDISSEMENT <b>APT</b>
<b>DELIBERATION</b> <b>N°2017/023</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
  
*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS** : Mr Dominique Pierre Président  
Syndic titulaire : DEVINE Marc – HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence  
 Excusé : PONCET Norbert  
Syndic suppléant : Mme NOUGUIER Marie-Claude  
 Excusé : M.LIENS Charles – M.OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet : TARIFS 2018**

=====

**Le Président expose** : Le président donne lecture au syndicat des tarifs applicables pour l'année 2018.

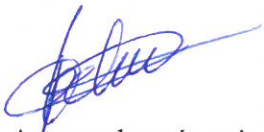
Le projet de tarifs a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et par le décret ministériel n° 2006-504 du 03 mai 2006. Aucune observation n'ayant été faite, ces tarifs sont soumis au comité syndical.

**Oui l'exposé du Président** : la commission syndicale approuve les tarifs 2018 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Les tarifs sont joints en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme

Le syndic

  
 Acte rendu exécutoire  
 Compte tenu de publication le

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20171214-2017-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2018  
 Publication : 15/01/2018

Pièce jointe :  
 Tarifs 2018

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation

